

**ASIE DE L'EST**

**La paix et la prospérité  
des deux Corées passent par  
le respect des droits  
humains**

Index AI : ASA 02/001/00

« Les droits fondamentaux des Coréens doivent figurer à l'ordre du jour du prochain sommet entre les dirigeants des deux Corées », a déclaré Amnesty International.

L'un des buts de la rencontre historique entre le président sud-coréen Kim Dae-jung et son homologue nord-coréen Kim Jong-il, qui doit se dérouler à Pyongyang du 12 au 14 juin, est d'instaurer une paix durable dans la péninsule. La réalisation de cet objectif est indissolublement liée à la promotion et à la protection des droits humains.

Lui-même ancien prisonnier d'opinion, le président Kim Dae-jung s'est engagé à mener des réformes politiques et législatives. Y figurent notamment la révision de la Loi relative à la sécurité nationale, la création

d'une commission nationale des droits humains et l'adoption d'une loi sur les droits humains. Néanmoins, les progrès accomplis en la matière demeurent des plus limités.

Amnesty International exhorte le chef de l'État sud-coréen à traduire ses promesses dans les faits en engageant les réformes législatives et institutionnelles nécessaires pour empêcher les atteintes aux droits humains et garantir leur respect.

Par ailleurs, la récente ouverture de la Corée du Nord à la communauté internationale doit déboucher sur la reconnaissance des normes internationales relatives aux droits humains. Le gouvernement nord-coréen doit en particulier mettre fin au secret qui entoure la question

des droits fondamentaux, et permettre à des observateurs internationaux chargés de veiller au respect des droits humains d'accéder à son territoire.

Les Nord-Coréens qui, poussés par la faim, franchissent la frontière chinoise sont appréhendés par les forces de sécurité (tant chinoises que nord-coréennes), et certains de ceux qui sont renvoyés de force dans leur pays risquent d'être condamnés à mort. En outre, Amnesty International demeure préoccupée par les exécutions publiques, par les conditions de détention d'une rigueur inhumaine qui règnent dans les prisons et les centres de détention, et par la pratique de la torture en Corée du Nord.

Même si les situations diffèrent entre les deux pays sur le plan des droits humains, les mesures prises en faveur de la paix, de la stabilité et d'une éventuelle réunification devront prendre en considération la question

des droits fondamentaux. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, tél : 44 207 413 5566, ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>